

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

SOCIÉTÉ CIVILE

Enquêter pour réformer N°239

FISCALITÉ DES ENTREPRISES toujours 148 milliards € de trop

Novembre 2022 - 8 €

FONDATION
iFRAP

FONDATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES ADMINISTRATIONS ET
LES POLITIQUES PUBLIQUES

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

toujours 148 milliards € de trop

3

Le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures de baisse de prélèvements obligatoires lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron : suppression progressive de la taxe d'habitation depuis 2018, baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, baisse des impôts sur la production (CVAE et CFE) à partir de 2021. Des mesures de basculement ont également été mises en œuvre : baisse des cotisations sociales à la charge des salariés contre une augmentation de CSG, transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales à la charge des employeurs.

Grâce à ces mesures et malgré la hausse de certaines taxes (tabac, énergie), le taux de prélèvements obligatoires français est resté à peu près stable sur la période, passant de 45,7 % en 2016 à 45,1 % en 2021 et retrouvant un niveau proche de celui de 2019 (45,3 %), tandis qu'il progressait dans le reste de la zone euro, pour s'établir à 38,7 % en 2016, 39 % en 2019 et 40,1 % en 2021.

Cette évolution favorable pour la France ne doit cependant pas masquer le supplément de prélèvements obligatoires considérable que notre pays acquitte comparativement aux autres pays de la zone euro (hors France). Même s'il s'est réduit au cours des dernières années, cet écart représente encore 125 milliards € en 2021 (contre 157 milliards € en 2016). Et les mesures de baisses des prélèvements obligatoires depuis 2018 expliquent une partie seulement de la réduction : 15 milliards € sur la baisse de 32 milliards €. L'autre explication tient à la hausse de prélèvements obligatoires dans les autres pays de la zone euro.

Le niveau des prélèvements obligatoires reste donc très élevé en France, et particulièrement sur les entreprises. Le taux de cotisations sociales à la charge des employeurs a certes diminué de 1 point de PIB mais il demeure un écart de 71 milliards € avec les cotisations employeurs acquittées dans les autres pays de la zone euro. Le poids des taxes indirectes (qui comprennent la TVA, les taxes sur les produits et les impôts sur la production) s'est accru de 0,7 point de PIB, et cela malgré la baisse en 2021 de la CVAE et de la CFE. L'écart d'impôts de production entre la France et le reste de la zone euro atteint 70 milliards € en 2021, contre 66 milliards € en 2016, après avoir culminé à 83 milliards € en 2020 avant la baisse de la CVAE et de la CFE. On note également un supplément d'impôts sur les produits (TICPE, droits d'enregistrement, etc.) de 44 milliards € en 2021.

Au total, l'écart de prélèvements obligatoires entre la France et le reste de la zone euro s'explique exclusivement par le surcroît d'imposition pesant sur les entreprises de 148 milliards € en 2021 (pour un écart global de 125 milliards €). Les cotisations à la charge des employeurs expliquent les deux tiers de cet écart, les impôts sur la production l'autre tiers.

Malgré les baisses nettes de prélèvements sur les entreprises, le quinquennat d'Emmanuel Macron a donc été marqué par un alourdissement de la charge des prélèvements qui pèsent sur les entreprises. Pendant ce temps, l'écart de prélèvements entre les ménages français et ceux du reste de la zone euro s'est inversé au bénéfice des ménages français.

■ Les prélèvements obligatoires s'établissent en 2021 à 45,1 % du PIB. Les prélèvements obligatoires de la zone euro (hors France) se situent à 40,1 % en 2021. Ce qui représente un écart en défaveur de la France de 125 milliards € ;

■ Cet écart se justifie exclusivement par le surcroît d'imposition pesant sur les entreprises : 148 milliards € en 2021, soit 5,9 points de PIB. Les cotisations à la charge des employeurs expliquent les deux tiers de cet écart, les impôts sur la production l'autre tiers.

■ 1 : Zone euro ramenée à la taille de la France

La fiscalité des entreprises

4

Le total des prélèvements obligatoires en France et dans la zone euro* (en points de PIB)

France		Zone euro hors France		En points de PIB		En mds €	
2016	2021	2016	2021	Écart 2016	Écart 2021	Écart 2016	Écart 2021
45,7	45,1	38,7	40,1	7 pts	5 pts	157	125

*Zone euro hors France ramenée à la taille de la France

Les prélèvements obligatoires sur les entreprises (en points de PIB)

France		Zone euro hors France		En points de PIB		En mds €	
2016	2021	2016	2021	Écart 2016	Écart 2021	Écart 2016	Écart 2021
14	13	7,8	7,3	6 pts	5,9 pts	140	148

Les principaux impôts qui pèsent sur les entreprises (en points de PIB)

	France		Zone euro hors France		Écarts en mds €	
	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Total	14,0	13,2	7,8	7,3	140	148
Impôts sur la production	3,2	3,0	0,9	1,1	49	49
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	2,5	2,6	2,6	1,9	-3	19
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	8,5	7,7	4,2	4,3	96	84

Le match France - Allemagne de l'industrie (en % de la valeur ajoutée)

	France		Allemagne	
	2016	2021	2016	2021
Valeur ajoutée en mds €	281,1	291,1	731,7	783,2
Salaires et traitements bruts	40,1 %	41 %	49 %	48,9 %
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,9%	14,9 %	10,2 %	10,6 %
Excédent d'exploitation	13,1 %	9,4 %	22,4 %	19,3 %
Impôts sur la production moins autres subventions sur la production	3,6 %	4,1 %	-0,3 %	0,3 %

Les prélèvements obligatoires selon la taille des entreprises (en % de la valeur ajoutée)

	Microentreprises	PME hors microentreprises	Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou grandes entreprises (GE)
Subventions d'exploitation	0,7 %	1,2 %	1,9 %
Charges patronales	18,8 %	19,9 %	19,1 %
Impôts sur les bénéfices	3,3 %	3,8 %	3,8 %
Total prélèvements obligatoires	26,3 %	27,1 %	31,1 %
Part dans le total des PO entreprises	17,4 %	21,5 %	61,2 %

I. 125 MILLIARDS € : L'ÉCART DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES FRANCE-ZONE EURO

5

Le supplément de prélèvements obligatoires de la France vis-à-vis de la zone euro (hors France) s'est réduit au cours des dernières années, passant de 157 milliards € en 2016 à 125 milliards € en 2021. Les mesures de baisses de prélèvements obligatoires mises en œuvre en France expliquent une partie seulement de ce mouvement : 15 milliards € sur la baisse de 32 milliards €. L'autre explication tient à la hausse de prélèvements obligatoires dans les autres pays de la zone euro.

Le taux de prélèvements obligatoires a légèrement baissé en France, passant de 45,7 % en 2016 à 45,1 % en 2021 et retrouvant un niveau proche de celui de 2019 (45,3 %), tandis qu'il progressait dans le reste de la zone euro, passant de 38,8 % en 2016 à 39,3 % en 2019 et 40,2 % en 2021. Le niveau des prélèvements obligatoires reste donc très élevé en France, particulièrement sur les entreprises, mais les hausses de prélèvements chez les autres partenaires de la zone euro tendent à réduire l'écart.

Prélèvements obligatoires en France entre 2016 et 2021 (en milliards €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production et les importations	360	377	392	412	395	421
Taxes du type TVA	154	162	168	174	162	185
Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	3	3	3	3	3	3
Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	100	106	112	115	110	120
Impôts sur la production	103	105	109	120	121	113
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	280	295	313	319	304	323
Impôts sur le revenu	252	266	290	299	288	310
Autres impôts courants	28	28	23	20	16	13
Impôts en capital	12	14	14	15	15	19
Cotisations sociales effectives	375	386	380	363	348	373
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	251	259	265	247	237	256
Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	124	128	115	116	111	118
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	-6	-7	-7	-5	-11	-7
Total des prélèvements obligatoires	1 020	1 065	1 093	1 104	1 051	1 129

Note : les prélèvements obligatoires comprennent ceux réalisés au profit de l'Union européenne

Prélèvements obligatoires en France entre 2016 et 2021 (en points de PIB)

6

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production et les importations	16,1	16,4	16,6	16,9	17,1	16,8
Taxes du type TVA	6,9	7,1	7,1	7,1	7,0	7,4
Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	4,5	4,6	4,8	4,7	4,8	4,8
Impôts sur la production	4,6	4,6	4,6	4,9	5,2	4,5
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	12,5	12,8	13,3	13,1	13,2	12,9
Impôts sur le revenu	11,3	11,6	12,3	12,3	12,5	12,4
Autres impôts courants	1,2	1,2	1,0	0,8	0,7	0,5
Impôts en capital	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Cotisations sociales effectives	16,8	16,8	16,1	14,9	15,0	14,9
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	11,2	11,3	11,2	10,2	10,3	10,2
Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	5,5	5,6	4,9	4,7	4,8	4,7
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,5	0,3
Total des prélèvements obligatoires	45,7	46,4	46,3	45,3	45,5	45,1

Prélèvements obligatoires dans la zone euro (hors France) entre 2016 et 2021 (en points de PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production et les importations	12,4	12,3	12,4	12,3	11,9	12,5
Taxes du type TVA	6,8	6,8	6,8	6,9	6,6	7,1
Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1	3
Impôts sur la production	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	12,6	12,7	12,9	12,9	12,9	13,4
Impôts sur le revenu	12	12,2	12,3	12,3	12,3	12,9
Autres impôts courants	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Impôts en capital	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Cotisations sociales effectives	13,4	13,3	13,5	13,6	14,2	13,9
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	7	7	7,1	7,2	7,5	7,4
Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	6,4	6,3	6,4	6,4	6,7	6,5
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	0	0	0	0	0	0
Total des prélèvements obligatoires	38,7	38,6	38,9	39	39,1	40,1

Écarts de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro (hors France) de 2016 à 2021 (en milliards €, zone euro hors France ramenée à la taille de France)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production et les importations	82	93	100	111	121	108
Taxes du type TVA	3	6	7	7	10	6
Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	-11	-12	-12	-13	-12	-13
Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	24	30	35	37	39	44
Impôts sur la production	66	68	71	80	83	70
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	0	2	9	5	7	-12
Impôts sur le revenu	-15	-13	-1	-2	4	-12
Autres impôts courants	15	16	10	7	3	0
Impôts en capital	6	9	9	10	10	12
Cotisations sociales effectives	76	81	62	31	20	25
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	95	99	98	72	64	71
Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	-19	-18	-36	-40	-43	-46
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	-6	-7	-6	-5	-10	-7
Total des prélèvements obligatoires	157	179	175	153	147	125

7

L'écart des prélèvements obligatoires s'est réduit du fait des baisses des cotisations sociales en France (basculer des cotisations sociales à la charge des salariés vers la CSG et transformation du CICE en allègements de cotisations à la charge des employeurs) et de la légère augmentation des cotisations sociales dans le reste de la zone euro. Le taux de cotisations sociales à la charge des salariés a diminué en France de 0,8 point de PIB (passant de 5,5 points de PIB en 2016 à 4,7 points de PIB en 2021). Le taux de cotisations sociales à la charge des employeurs a diminué de 1 point de PIB (passant de 11,2 points de PIB en 2016 à 10,2 points de PIB en 2021).

Sur la réduction globale de 2 points de PIB de l'écart de prélèvements obligatoires entre la France et le reste de la zone euro, 2,4 points de PIB sont expliqués par ces évolutions du poids des cotisations sociales. Les cotisations sociales effectives ont progressé de 0,5 point de PIB dans le reste de la zone

euro tandis qu'elles baissaient de 1,9 point de PIB en France.

En revanche, pour le poids des taxes indirectes (qui comprennent la TVA, les taxes sur les produits et les impôts sur la production), l'écart s'est accru de 0,7 point de PIB, et cela malgré la mise en place en 2021 en France d'une baisse des impôts de production (baisse de la CVAE et de la CFE). L'écart d'impôts de production entre la France et le reste de la zone euro atteint 70 milliards € en 2021, contre 66 milliards € en 2016, après avoir culminé à 83 milliards € en 2020 avant la baisse de la CVAE et de la CFE. On note également un supplément d'impôts sur les produits (autres que la TVA) en France comparée à la zone euro de 44 milliards € en 2021 contre 24 milliards € en 2016. Ces impôts sur les produits sont très divers (TICPE, droits d'enregistrement, taxes sur le tabac et les boissons...).

La spécificité du poids élevé des impôts en capital (droits de donation et de

succession) en France demeure même si ces prélèvements obligatoires ont un poids faible dans le total des prélèvements

obligatoires (la France prélève à elle seule 42 % des impôts en capital de l'ensemble de la zone euro...).

II. LE POIDS DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES ACQUITTÉS PAR LES ENTREPRISES EXPLIQUE L'ÉCART AVEC LE RESTE DE LA ZONE EURO

L'écart de prélèvements obligatoires entre la France et le reste de la zone euro s'explique par le surcroît d'imposition pesant sur les entreprises. L'écart de prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises entre la

France et la zone euro (hors France) s'établit à 148 milliards € en 2021 contre 140 milliards € en 2016. Les cotisations à la charge des employeurs expliquent les deux tiers de cet écart, les impôts sur la production l'autre tiers.

Prélèvements obligatoires sur les entreprises en France de 2016 à 2021 (en milliards €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production	71	73	76	86	86	76
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	55	64	60	64	61	66
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	190	194	199	186	178	191
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	-3	-3	-3	-2	-5	-4
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises	313	327	331	333	319	330

Prélèvements obligatoires sur les entreprises en zone euro (hors France) entre 2016 et 2021 (en milliards €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production et les importations	81	84	89	93	89	107
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	224	235	254	252	217	184
Cotisations sociales effectives	361	375	390	414	394	421
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptible d'être perçus	0	0	0	0	-1	-1
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises	665	694	731	758	699	711

Écarts de prélèvements obligatoires sur les entreprises entre la France et la zone euro de 2016 à 2021 (en milliards €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production	49	51	53	62	63	49
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	-3	3	-5	0	7	19
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	96	98	100	80	78	84
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	-3	-3	-3	-2	-5	-4
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises	140	149	144	139	142	148

Prélèvements obligatoires sur les entreprises en France de 2016 à 2021 (en points de PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production	3,2	3,2	3,2	3,5	3,7	3
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	2,5	2,8	2,5	2,6	2,7	2,6
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	8,5	8,4	8,4	7,6	7,7	7,7
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises	14	14,2	14	13,7	13,8	13,2

Prélèvements obligatoires sur les entreprises en zone euro (hors France) de 2016 à 2021 (en points de PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production	0,9	0,9	1	1	1	1,1
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	2,6	2,6	2,7	2,6	2,4	1,9
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	4,2	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises	7,8	7,8	7,9	7,9	7,6	7,3

Écarts de prélèvements obligatoires sur les entreprises entre la France et la zone euro de 2016 à 2021 (en points de PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production et les importations	2,3	2,3	2,2	2,5	2,7	1,9
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	-0,1	0,2	-0,2	0	0,3	0,7
Cotisations sociales effectives	4,3	4,2	4,2	3,3	3,4	3,4
Transferts en capital des APU vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et contributions sociales notifiés mais non susceptible d'être perçus	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises	6,2	6,4	6,1	5,8	6,2	5,9

Il n'est pas possible d'allouer les impôts indirects (TVA, taxes sur les produits) entre les différents agents (entreprises, ménages, administrations publiques). Les seuls prélèvements qui sont directement allouables aux entreprises sont donc les impôts de production, les impôts sur le revenu (impôts sur les sociétés principalement) et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Comme le montrent les tableaux suivants et la synthèse du tableau ci-dessous, la totalité du supplément de prélèvements

obligatoires de la France par rapport au reste de la zone euro pèse sur les entreprises en 2021. Malgré les baisses nettes de prélèvements sur les entreprises (baisses de la CVAE et de la CFE en 2021), le quinquennat d'Emmanuel Macron a été marqué par un alourdissement de la charge des prélèvements qui pèse sur les entreprises. Pendant ce temps, l'écart de prélèvements entre les ménages français et ceux du reste de la zone euro s'est inversé au bénéfice des ménages français.

Écarts de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro (hors France) de 2016 à 2021 (en milliards €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Supplément de prélèvements obligatoires	157	179	175	153	147	125
Supplément de prélèvements obligatoires sur les entreprises	140	149	144	139	142	148
Supplément de prélèvements obligatoires sur les agents autres que les entreprises (principalement les ménages)*	17	30	31	14	5	-23

(*) En considérant que la totalité de la TVA et des impôts sur les produits sont acquittés par les ménages.

III. LA COMPARAISON FRANCE - ALLEMAGNE DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR L'INDUSTRIE

Que l'on prenne l'ensemble des activités, l'industrie ou l'industrie manufacturière (des données pour des secteurs d'activités plus fins ne sont pas encore disponibles pour 2021), on relève que malgré la relative baisse des cotisations sociales à la charge des employeurs en France, le poids de celles-ci dans la valeur ajoutée des entreprises demeure supérieur en France comparativement à l'Allemagne. Ceci réduit d'autant

l'excédent brut des entreprises et donc le taux de marge.

L'autre spécificité est bien entendu le poids élevé des impôts sur la production desquels on soustrait les subventions sur la production. Ceci amène parfois des subventions nettes pour l'Allemagne, alors que le poids élevé des impôts sur la production en France n'est que faiblement allégé par les subventions sur la production accordées aux entreprises.

Ensemble des secteurs d'activité en 2016 et en 2021

	2016		2021	
	Allemagne	France	Allemagne	France
Valeur ajoutée en milliards €	2 822,4	1 996,8	3 258,6	2 216,8
Salaires et traitements bruts	47,3 %	42,6 %	48,1 %	43,4 %
Cotisations sociales à la charge des employeurs	10,2 %	15,6 %	10,7 %	14,5 %
Excédent d'exploitation	22,8 %	18,8 %	21,5 %	18,1 %
Impôts sur la production moins autres subventions sur la production	-0,1 %	2,9 %	-1,8 %	2 %

 11

Industrie

	2016		2021	
	Allemagne	France	Allemagne	France
Valeur ajoutée en milliards €	731,7	281,1	783,2	291,1
Salaires et traitements bruts	49 %	40,1 %	48,9 %	41 %
Cotisations sociales à la charge des employeurs	10,2 %	15,9 %	10,6 %	14,9 %
Excédent d'exploitation	22,4 %	13,1 %	19,3 %	9,4 %
Impôts sur la production moins autres subventions sur la production	-0,3 %	3,6 %	0,3 %	4,1 %

Industrie manufacturière

	2016		2021	
	Allemagne	France	Allemagne	France
Valeur ajoutée en milliards €	647,7	229,7	679,1	222,1
Salaires et traitements bruts	51,1 %	43,6 %	51,7 %	47,4 %
Cotisations sociales à la charge des employeurs	10,5 %	15,9 %	11,0 %	15,8 %
Excédent d'exploitation	21,6 %	12,2 %	18,3 %	2,8 %
Impôts sur la production moins autres subventions sur la production	0,1 %	3,4 %	-0,1 %	4,5 %

Les aides aux entreprises : où se situe la France ?

Le rapport de l'Ires de mai 2022 (« *Un capitalisme sous perfusion. Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises* ») indique **un montant d'aides aux entreprises de 157 milliards € en 2019** qui se décompose en 61 milliards de dépenses fiscales (crédits d'IS et niches fiscales sur l'ensemble des impôts des entreprises), 64 milliards de dépenses socio-fiscales (allègements de cotisations sociales à la charge des employeurs) et 32 milliards de dépenses budgétaires (subventions aux entreprises).

Le choix de l'année 2019 est problématique puisque cette année est exceptionnelle, voyant se cumuler pour les entreprises les allègements de charges et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Il conviendrait donc de retirer les 20 milliards € de CICE cette année-là pour avoir un montant plus juste. **Le montant des aides aux entreprises sans le cumul de l'allègements de charges et du CICE exceptionnel de 2019 serait donc plutôt de 137 milliards €.** Ce montant peut apparaître élevé mais doit être mis en regard du supplément de prélèvements obligatoires que les entreprises subissent relativement à leurs partenaires de la zone euro. Imaginons un instant que ces aides aux entreprises disparaissent totalement :

Prélèvements obligatoires sur les entreprises et aides aux entreprises en France en 2019

	Avec les aides aux entreprises		Sans les aides aux entreprises	
	en milliards €	en % du PIB	en milliards €	en % du PIB
Impôts sur la production	86	3,5	113	4,6
Impôts courants sur le revenu	64	2,6	98	4
Cotisations sociales à la charge des employeurs	186	7,6	250	10,3
Total des prélèvements obligatoires	333	13,7	458	18,9
Aides aux entreprises	32	1,3	0	0
Prélèvements sur les entreprises net des aides et subventions	301	12,4	490	20,2

Sans les aides, les prélèvements obligatoires sur les entreprises en 2019 auraient été supérieurs de 5,2 points de PIB à ce qu'ils étaient, alors même que l'écart était déjà cette année-là de 5,8 points de PIB². La baisse des subventions à la production rajouterait encore des charges supplémentaires sur les entreprises de 1,3 point de PIB. Les effets sur l'emploi et la compétitivité seraient dramatiques. **On remarquera que les subventions à la production sont relativement faibles en France si on les met en regard du niveau élevé des impôts sur la production (voir tableau page suivante).** L'Allemagne parvient même à présenter un niveau d'impôts sur la production net des subventions sur la production, négatif et ce, avant même les aides durant la crise de la Covid.

■ 2 : Les subventions n'apparaissent bien entendu pas dans les prélèvements obligatoires.

Comptes d'exploitation des Sociétés financières et non financières en Allemagne et en France

	Allemagne				France			
	en milliards €		en % de la VA*		en milliards €		en % de la VA*	
	2016	2021	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Cotisations sociales à la charge des employeurs	195,9	237	10,2 %	10,7 %	185	187,6	14,9 %	13,5 %
Impôts sur la production	13,6	25,1	0,7 %	1,1 %	70,5	77,6	5,7 %	5,6 %
Subventions sur la production	23,8	72	1,2 %	3,3 %	32,7	53,1	2,6 %	3,8 %
Impôts moins les subventions sur la productions	-10,2	-46,9	-0,5 %	-2,1 %	37,8	24,5	3,1	1,8 %

*Valeur ajoutée

IV. LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LES ENTREPRISES SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

À partir de la base de données Esane de l'Insee, nous établissons le niveau des prélèvements obligatoires par grandes catégories d'entreprises pour les secteurs marchands non agricoles hors banques et assurances : Microentreprises, PME hors microentreprises, ETI et grands groupes. Il y avait 4,1 millions d'entreprises en France en 2019. Les microentreprises (3,94 millions de microentreprises) représentaient 96,1 % des entreprises, les PME (152 700 entreprises) 3,7 % des entreprises et les ETI et grands groupes

(6 140 entreprises) 0,1 % des entreprises. Cependant, les ETI et grands groupes réalisaient 57,5 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises et acquittaient 61,2 % des prélèvements obligatoires sur l'ensemble des entreprises. Les PME réalisaient 23,2 % de la valeur ajoutée et acquittaient 21,5 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises. Les microentreprises ne réalisaient que 19,3 % de la valeur ajoutée des entreprises et acquittaient 17,4 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises.

	Ensemble des catégories d'entreprise	Microentreprises	Petites et moyennes entreprises (PME), hors Microentreprises	Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou Grandes entreprises (GE)
Nombre d'entreprises	4 101 009	3 942 177	152 696	6 136
VA moyenne par entreprise (en euros)	302 544	60 785	1 883 991	116 270 101
PO moyen par entreprise (en euros)	92 845	16 385	533 470	38 320 693
Taux de PO moyen par entreprise	30,7 %	27,0 %	28,3 %	33,0 %

Le taux de prélèvements obligatoires est donc croissant avec la taille des entreprises. Il est en moyenne de 30,7 % pour l'ensemble des catégories d'entreprises, de 27 % sur les

microentreprises, de 28,3 % pour les PME et de 33 % pour les ETI et grands groupes (taux de PO non nets des subventions d'exploitation).

	Microentreprises	Petites et moyennes entreprises (PME), hors Microentreprises	Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou Grandes entreprises (GE)
Poids dans le nombre d'entreprises	96,1 %	3,7 %	0,1 %
Poids dans la valeur ajoutée des entreprises	19,3 %	23,2 %	57,5 %
Poids dans les salaires et traitements	18,3 %	26,9 %	54,8 %
Poids dans les PO sur les entreprises	17,4 %	21,5 %	61,2 %
Poids dans les cotisations sociales patronales	18,9 %	24 %	57,1 %
Poids dans les impôts, taxes et versements assimilés	12 %	13,7 %	74,3 %
Poids dans les subventions d'exploitation	8,5 %	18,6 %	73 %
Poids dans les impôts sur les bénéfices	17,4 %	23,8 %	59,8 %

Les prélèvements obligatoires sur l'ensemble des catégories d'entreprises se sont élevés à 362 milliards € en France en 2019. À noter que le périmètre de la base de données Esane est le secteur marchand

non agricole hors banques et assurances. Les prélèvements obligatoires sur l'ensemble des entreprises, y compris banques et assurances sont donc certainement plus proches de 400 milliards €.

Données pour l'ensemble des secteurs marchands non agricoles en 2019 (en milliards €)

	Ensemble des catégories d'entreprise	Microentreprises	Petites et moyennes entreprises (PME), hors Microentreprises	Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou Grandes entreprises (GE)
Valeur ajoutée	1 240,7	239,6	287,7	713,4
Impôts, taxes et versements assimilés	96,3	11,5	13,2	71,5
Subventions d'exploitation	18,5	1,6	3,4	13,5
Salaires et traitements	595,3	108,9	160	326,4
Charges patronales	238,7	45,1	57,3	136,2
Excédent brut d'exploitation	329	75,6	60,6	192,8
Résultat courant avant impôts	287,8	74,1	43,1	170,6
Impôts sur les bénéfices	45,8	8,0	10,9	27,4
Ensemble des prélèvements obligatoires	362,3	63	78	221,6

Quelques ratios sur les prélèvements obligatoires par catégories d'entreprises

	Ensemble des catégories d'entreprise	Microentreprises	Petites et moyennes entreprises (PME), hors Microentreprises	Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou Grandes entreprises (GE)
Impôts, taxes et versements assimilés en % de la VA	7,8 %	4,8 %	4,6 %	10 %
Subventions d'exploitation en % de la VA	1,5 %	0,7 %	1,2 %	1,9 %
Charges patronales en % de la VA	19,2 %	18,8 %	19,9 %	19,1 %
Charges patronales en % des salaires et traitements	40,1 %	41,4 %	35,9 %	41,7 %
Impôts sur les bénéfices en % du résultat courant avant impôts	15,9 %	10,7 %	25,3 %	16,1 %
Impôts sur les bénéfices en % de la VA	3,7 %	3,3 %	3,8 %	3,8 %
Ensemble des prélèvements obligatoires en % de la VA	29,2 %	26,3 %	27,1 %	31,1 %

15

En pourcentage de la valeur ajoutée des entreprises, il apparaît que les « impôts, taxes et versements assimilés », qui comprennent notamment les impôts de production, sont bien supérieurs pour les ETI et grands groupes que pour les PME et microentreprises (10 % de la VA contre respectivement 4,6 % et 4,8 %). Les PME ont le poids des cotisations patronales en pourcentage de la VA le plus faible des trois catégories (35,9 % contre 41,7 % pour les ETI et grands groupes et 41,4 % pour les microentreprises). En revanche, le niveau de l'IS (en % de la VA) est relativement équivalent entre les catégories d'entreprises (3,8 % pour les ETI/grands groupes et les PME, 3,5 % pour les microentreprises). Les grands groupes bénéficient

d'un niveau de subventions d'exploitation supérieur à ceux des autres catégories d'entreprises (les subventions d'exploitation représentent 1,9 % de leur VA contre 1,2 % pour les PME et 0,7 % pour les microentreprises). Néanmoins, le taux de prélèvements obligatoires, nets des subventions d'exploitation, est bien croissant avec la taille des entreprises : 26,3 % pour les microentreprises, 27,1 % pour les PME, 31,1 % pour les ETI et les grands groupes (pour une moyenne de 29,2 % pour l'ensemble des catégories d'entreprises).

Le taux d'IS a été abaissé depuis quelques années avec une montée en charge progressive de cet allègement (selon des seuils de chiffres d'affaires et de résultat fiscal).

Déploiement de la baisse du taux d'IS

16

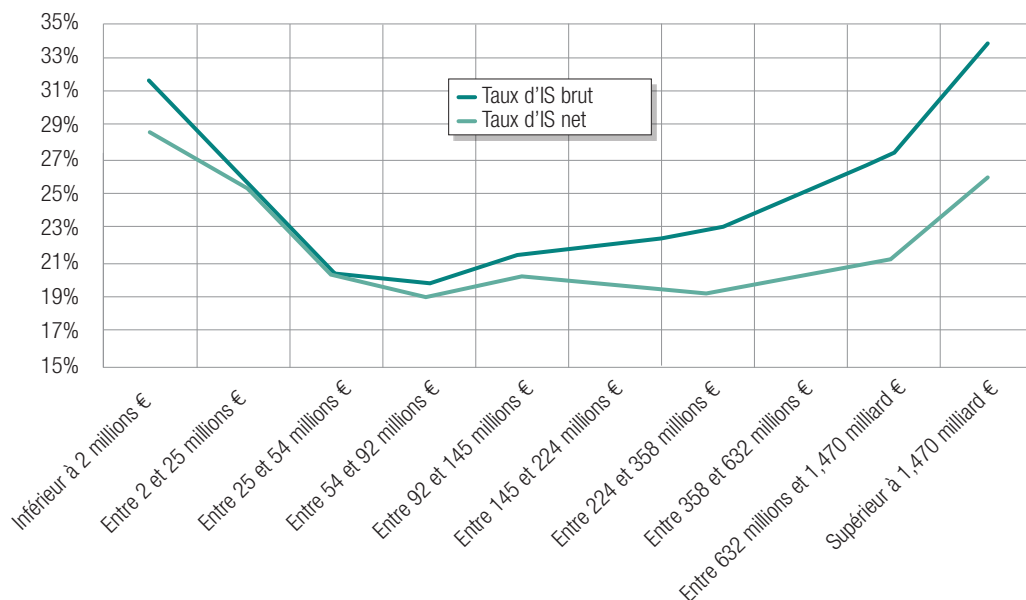
	Entreprises de plus de 250 millions € de CA	Autres redevables de l'IS
2018	28 % jusqu'à 500 000 € de résultat fiscal. 33 % 1/3 au-delà.	
2019	28 % jusqu'à 500 000 € de résultat fiscal. 33 % 1/3 au-delà.	28 % jusqu'à 500 000 € de résultat fiscal. 31 % au-delà.
2020	28 % jusqu'à 500 000 € de résultat fiscal. 31 % au-delà.	28 % sur la totalité du résultat fiscal.
2021	27,5 % sur la totalité du résultat fiscal.	26,5 % sur la totalité du résultat fiscal.
2022	25 % sur la totalité du résultat fiscal.	25 % sur la totalité du résultat fiscal.

Le taux d'IS brut (c'est-à-dire avant l'imputation des crédits d'impôts) a donc plutôt baissé depuis 2015 passant pour l'ensemble des entreprises de 32,1 % en 2015 à 28,2 % en 2020. Cependant, dans le même temps, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été supprimé en 2019, abaissant le montant des crédits d'impôts. Par ailleurs, les allègements de cotisations sociales à la charge des employeurs (2019) et les baisses d'impôts de production (CVAE

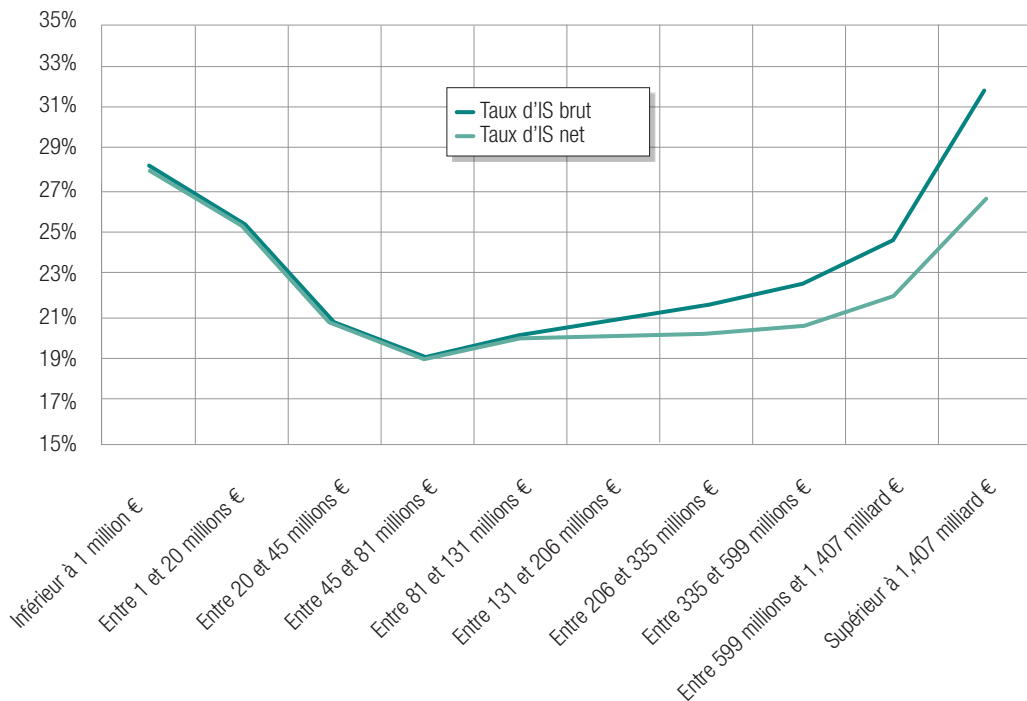
et CFE depuis 2021) occasionnent des retours d'IS puisque la baisse de ces charges du compte d'exploitation augmente le résultat.

On constate ainsi que le taux d'IS, net des crédits d'impôts, a plutôt stagné entre 2015 et 2020 (passant de 24,5 % en 2015 à 25,6 % en 2019 puis 25,2 % en 2020), voire légèrement augmenté, notamment pour les grandes entreprises qui recourent davantage à ces dispositifs.

Taux d'IS brut et net des crédits d'impôts en 2016 selon le décile de chiffre d'affaires

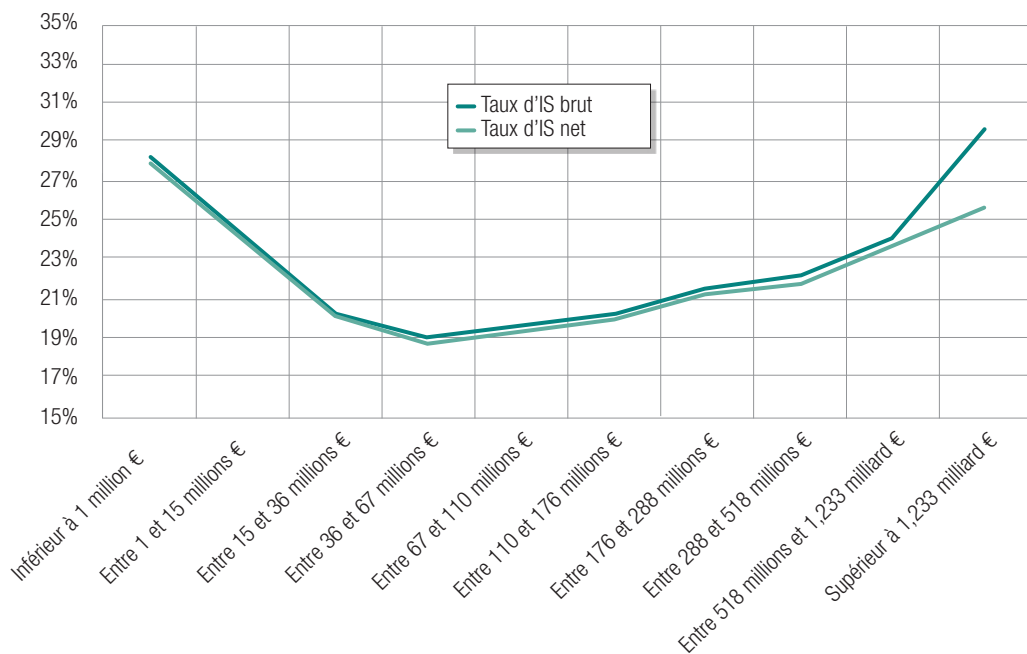


Taux d'IS brut et net des crédits d'impôt en 2019 selon le décile de chiffre d'affaires



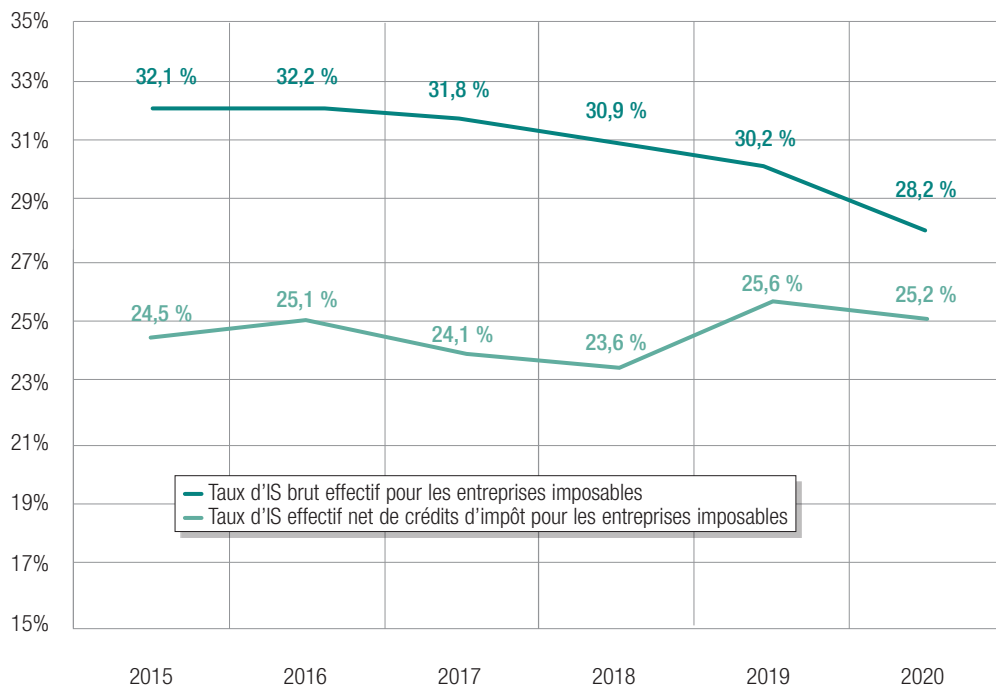
17

Taux d'IS brut et net des crédits d'impôt en 2020 selon le décile de chiffre d'affaires



Évolution du taux d'IS brut et net de 2015 à 2020

18



Écart des prélèvements obligatoires France-Allemagne

Faute d'une granularité suffisante, il n'est pas possible d'identifier les écarts entre pays, taxe par taxe, frappant les entreprises. En revanche il est possible de le faire en isolant les cotisations et contributions des personnes morales, à partir des *National tax List* publiées par Eurostat. Malheureusement, les entreprises sont associées aux administrations publiques qui paient elles aussi des impôts et cotisations sociales. Et pourtant, l'écart entre la France et l'Allemagne reste significatif, de l'ordre de 144,9 milliards € (5,8 points de PIB en 2021).

Écarts France Allemagne (en points de PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts sur la production	3,1	3,1	3,1	3,4	3,6	2,8
Impôts sur le revenu	-0,1	0,3	-0,1	0,2	0,5	-0,1
Cotisations sociales à la charge des employeurs	4,7	4,7	4,6	3,3	3,1	3,1
Total impôts sur les personnes morales	7,7	8,1	7,6	6,8	7,2	5,8

Source : Eurostat, *National Tax List*, octobre 2022.

Le tableau suivant détaille l'écart de la fiscalité des personnes morales en 2021 entre la France et l'Allemagne et montre le poids des impôts de production fonciers (+24,6 milliards €) et assis sur la masse salariale et les effectifs (+47,6 milliards €) et des cotisations patronales (+78,5 milliards) du côté français. En revanche l'Allemagne a une fiscalité plus lourde sur les actifs fixes (-0,7 milliard), la pollution (-6 milliards €) et les taxes assimilables à l'IS (Gewerbesteuer, -3 milliards €).

Écart en France et en Allemagne en points de PIB et en milliards € 2021 Principaux impôts et taxes

	France en points de PIB	Allemagne en points de PIB	Écart en points de PIB	Écart en milliards €
Foncier bâti	0,63	0,40	0,22	5,6
Cotisation foncière des entreprises	0,23		0,23	5,7
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0,30		0,30	7,5
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	0,06		0,06	1,4
Autres taxes	0,18	0,01	0,17	4,2
Total impôts terrains et constructions	1,40	0,42	0,98	24,56
Contributions à la formation professionnelle et à l'apprentissage	0,36		0,36	9
Taxe sur les salaires	0,61		0,61	15,3
Taxe Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	0,08		0,08	2,1
Taxe au profit du Fonds national d'aide au logement	0,15		0,15	3,6
Versement transports	0,39		0,39	9,8
Forfait social	0,21		0,21	5,1
Autres taxes	0,10		0,10	2,6
Total impôts sur la masse salariale ou les effectifs	1,90	0	1,90	47,6
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	10,22	7,08	3,14	78,5
Autres taxes	0,34	0,19	0,15	3,8
Kfz-Steuer von Unternehmen (Motor Vehicle tax)			-0,03	-0,7
Taxe sur les émissions de CO2/ 'Nationale CO2 - Abgabe			-0,17	-4,3
Autre taxe sur la pollution/ 'Emissionbechtigungen			-0,07	-1,7
Trade tax/Gewerbesteuer KG (partie)			-0,12	-3
Total	16,92	11,12	5,80	144,9

Source : Eurostat, *National Tax List*, octobre 2022.

Note de lecture : les lignes en bleu indiquent les impôts qui pèsent en plus sur les entreprises françaises, les lignes en orange, les impôts qui pèsent en plus sur les entreprises allemandes.